

UN OUTIL EFFICACE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN DU TRAVAILLEUR ET DU SUPERVISEUR EN SST : LA CARTE DE TRAVAIL



PAR M^e Dominique Lebeuf

Vous êtes-vous déjà posé les questions suivantes ? Comment responsabiliser le travailleur, chaque jour, en santé-sécurité et, particulièrement, dans l'évaluation des risques reliés à son travail ? Comment éviter l'effet de désensibilisation au danger et le garder alerte relativement aux risques ?

La réduction du nombre, de la gravité et de la fréquence des accidents du travail est une grande préoccupation pour les entreprises. Les modifications apportées au *Code criminel du Canada* (C-21), en 2004, et la responsabilisation de toutes les instances décisionnelles, dans une entreprise, ont poussé les employeurs à adopter plus de mesures concrètes et réalistes en santé-sécurité, afin de pouvoir démontrer leur diligence raisonnable.

L'ENGAGEMENT EST DÉTERMINANT

Divers moyens existent pour y arriver (formation, communication, etc.) et l'engagement du travailleur dans sa propre santé-sécurité est déterminant. À cette fin, certaines entreprises structurent leur démarche à l'aide d'un document que le travailleur et le superviseur doivent remplir à chaque quart de travail.

UNE BELLE RÉALISATION QUÉBÉCOISE

Lors d'une formation dans le Grand Nord, j'ai pris connaissance d'un outil intéressant : la carte de travail. Elle avait été élaborée par l'Association minière du Québec, avec le concours de ses membres. Pour en savoir plus, nous avons rencontré, entre autres, M^e Tanguy Paquot, directeur santé-sécurité.

Pour celui-ci, la carte de travail est un outil intégrant la prévention aux opérations de production. Elle permet d'évaluer le poste de travail et la

méthode d'exécution, et d'identifier les risques, non seulement avant que le travailleur entreprenne ses tâches mais aussi pendant leur accomplissement. Le travailleur conserve ce document tout au long de son quart de travail. De plus, ses suggestions et celles de son superviseur y sont notées.

En fait, il ne s'agit pas d'un simple rapport d'inspection quotidien ni d'un rapport d'incident/accident. Cela va beaucoup plus loin ! Cette carte, remplie et signée à chaque quart de travail, par le travailleur et le superviseur, est ensuite transmise au superviseur du quart suivant pour analyse, puis comptabilisée par le service administratif. L'information relative aux risques qu'elle contient est conservée pendant un an et communiquée à l'interne, s'il y a lieu. En plus de susciter l'engagement du superviseur, cette façon d'agir amène définitivement le travailleur à s'engager dans sa propre santé-sécurité.

Des actions concrètes de suivi sont ensuite entreprises afin d'éviter un effet de démobilité. En effet, il est de l'intérêt réciproque de tous que cet outil fonctionne. Par exemple, les commentaires des travailleurs peuvent être affichés sur un babilard, avec le nom de l'employé et la date prévue pour régler le problème.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La démarche globale comprend six phases :

1. l'accueil
2. l'inspection
3. la planification
4. la décision
5. l'exécution
6. les commentaires du travailleur ou du superviseur et l'accueil de fin de quart

1. L'accueil

Le superviseur, qui arrive avant les travailleurs afin de prendre connais-

sance du travail à réaliser, vérifie toutes les cartes de travail du quart précédent, les situations problématiques signalées, ainsi que les solutions proposées ou mises en œuvre.

Il informe ensuite chaque travailleur de la tâche à effectuer, des matériaux et des équipements à utiliser, mais également des risques potentiels ou réels identifiés sur la carte du quart précédent. Il y a donc transmission efficace de l'information d'un quart de travail à l'autre. Le superviseur s'assure aussi que le travailleur a bien compris, avant de lui remettre une carte qu'il remplira au fur et à mesure que sa journée avancera.

2. L'inspection

Déjà, en se rendant à son poste de travail, le travailleur porte attention à l'état des lieux. Il note, sur sa carte, toute anomalie ou risque potentiel.

La carte est conçue sous forme de tableaux comprenant des listes d'éléments à vérifier. Il s'agit d'indiquer, à l'aide de symboles différents, si la situation est conforme, non conforme, corrigée ou non applicable. Des points d'ordre général, tels que la propreté, peuvent être prévus, mais certains sont particuliers à chaque poste de travail.

Le travailleur inspecte ensuite son poste de travail comme tel, ainsi que les équipements et les outils déjà énumérés sur sa carte. Il doit en vérifier la conformité et noter s'il a besoin d'outils supplémentaires. Il doit rechercher les anomalies. Si vous œuvrez dans un milieu où certains travailleurs éprouvent des difficultés de lecture, je vous suggère d'inclure un dessin ou un symbole qui représenterait chaque outil.

Le superviseur doit également procéder à l'inspection, puis comparer ses observations avec celles du travailleur. Il y a donc une double inspection.

3. La phase de planification du travail

C'est une phase de discussion ouverte entre le travailleur et son superviseur sur le résultat de la double inspection. Ensemble, ils planifient les mesures correctives additionnelles nécessaires, ainsi que le déroulement du reste de la journée. On demande également au travailleur de détecter des risques potentiels, d'en choisir un et d'en discuter avec son superviseur.

4. La phase de la décision

À la suite de la planification, le superviseur s'assure que le travailleur a bien compris ce qu'il doit faire, les méthodes de travail à utiliser et les mesures de protection à respecter. Aussi, il autorise la poursuite des activités si elles ont dû être interrompues.

5. La phase d'exécution

Le travailleur exécute seul les tâches selon les décisions prises. S'il a un doute, il le mentionne à son superviseur. Idéalement, celui-ci observe déjà la méthode de travail de l'employé afin de s'assurer qu'elle soit sécuritaire. Si ce n'est pas le cas, il y a explication additionnelle, puis vérification de la compréhension du travailleur.

Si les circonstances nécessitent une deuxième visite du superviseur, celui-ci note si le travail est conforme aux décisions prises lors de sa première visite. À noter que le superviseur devrait prioriser les postes à risques et les travailleurs inexpérimentés.

Régler le problème dans l'immédiat

Le principe qui sous-tend cette carte est celui de l'immédiateté. Il s'agit, pour le travailleur confronté à un problème de sécurité, d'arrêter son travail et de le régler immédiatement. S'il ne peut pas agir ainsi, il fait appel à son superviseur, voire à des ressources spécialisées de l'en-

treprise (comme un ingénieur). Les opérations de production demeurent suspendues tant que le danger n'est pas écarté.

On peut aussi ajouter une section additionnelle sur la carte et prévoir un rapport des équipements en trois volets : la demande du superviseur, l'explication du bris ou de la défec-tuosité, puis les solutions apportées par le travailleur et le superviseur.

6. Les commentaires du travailleur ou du superviseur et l'accueil de fin de quart

Le travailleur note, dans cette section, les conditions inhabituelles ou spéciales qu'il a rencontrées avec ses suggestions, ainsi que celles pour améliorer le lieu de travail ou l'équipement. Tous ses commentaires doivent être paraphés par le superviseur, le jour même.

LE SUIVI

Il est crucial, pour la bonne marche du processus, que le superviseur soit responsable de la carte de travail.

En fin de quart, le travailleur remet sa carte au superviseur. Puis, celui-ci rédige un rapport d'anomalies pour l'équipe suivante. Un suivi rapide doit être donné au travailleur.

AVANTAGES

Au sein de l'industrie minière, une telle carte de travail s'avère un outil incontournable dans la gestion de la santé-sécurité. Elle contribue à réduire les risques et les accidents en mobilisant directement les acteurs concernés. Voilà pourquoi cet outil a été exporté à travers le monde.

Outre les avantages décrits ci-haut, ce genre de carte constitue l'un des éléments pouvant servir à démontrer la diligence raisonnable de l'employeur. L'inspecteur de la CSST la consultera lors d'une enquête.

QUE RETENIR DE TOUT CELA ?

Qu'il est important de procéder à une liste de vérifications écrites avec un outil simple, afin de susciter l'engagement du travailleur et de son superviseur, d'appliquer le principe d'immédiateté, de veiller à la transmission de l'information d'un quart de travail à l'autre et d'effectuer un réel suivi.

OUTIL PRATIQUE

CONCLUSION

Une carte de travail, c'est un outil pratique et son succès dépend du concours de tous les paliers hiérarchiques concernés, de la haute direction qui verra, entre autres, à débloquer les budgets pour son implantation, jusqu'au travailleur, qui pourra voir concrètement le sérieux accordé à ses observations. En outre, elle permet de reconnaître le rôle du travailleur dans sa propre santé-sécurité.

Voilà donc un bon moyen d'éviter la négligence ou le laxisme : dangereux pour tous !